

JOURNAL DE ROUBAIX

Prix de l'abonnement : Roubaix-Tourcoing. Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Lille, 20 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus. — Le prix des abonnements est payable d'avance. Tous abonnements continus jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : à ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE À PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Carré-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C°, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 24 DECEMBRE 1890.

JEANNE D'ARC

Un admirable mouvement vient de se dessiner en faveur de Jeanne d'Arc. L'héroïne oubliée par presque tous, insultée et outragée par la libre-pensée voltaire, a repris sa place dans le culte reconnaissant de la France, et l'heure espérée n'est pas loin sans doute où ces hommages d'admiration et de respect seront devenus, grâce à l'Eglise, des hommages de vénération et de prières.

étrange destinée que celle de cette mère !

La Renaissance, qui fut si profondément pacifique et si peu française, ne comprit pas cette grande figure qui illuminait tout le déclin du moyen âge ; le siècle de Louis XIV, ébloui d'une fastueuse lumiére, n'allait pas la chercher dans les ténèbres du passé ; Voltaire, enfin, la couvrit de boue, de cette-même main qui applaudissait aux victoires que la Prusse d'alors remportait sur la France ; mais au dix-neuvième siècle devait revenir l'honneur de refaire l'histoire par l'étude critique et conscientieuse des sources, aussi bien que de rendre justice à celle par qui Dieu nous avait sauvé jadis de l'« anglomachie ».

Il semble aujourd'hui quelque peu qu'on se dispute Jeanne d'Arc.

Michelet, qui aimait les grandes images et les peintures aux vives couleurs, avait commencé de s'en emparer ; M. Fabre, en bon opportuniste, s'est attelé à la besogne. Bref, on senti un peu partout le besoin d'avoir une sainte laïque, et l'on a convoité Jeanne d'Arc pour la mettre sur les piédestaux d'où l'on précipite tant de statues religieuses et tant de croix.

Tout beau, Messieurs, avez-vous donc bien étudié le personnage ?

Jeanne était une humble et pieuse croyante ; elle croyait Dieu, à la Vierge et aux saints ; elle causait avec les voix célestes qui lui traçaient sa mission et qui lui apportèrent les consolations de sa longue agonie de Rouen. Jeanne d'Arc, au milieu des champs, inspirait la vertu tout autour d'elle, elle vivait de la foi que vous outragez, et nous vous défions d'oser dire à votre public — quoi qu'en atteste l'histoire — que Jeanne se confessait et communiait tous les jours. Et Jeanne d'Arc, sans la sainte, aurait-elle donc été l'héroïne et la martyre ?

Quel modèle apparaît à proposer aux meilleures filles de l'Ecole neutre.

Au fond, vous ne connaissez en tout cela que le calcul. L'intérêt chez vous supplée la conviction et dicte l'attitude.

La tactique voltaire a fait de baver avec sa bave, du reste, le vieux singe de Ferney se fit de l'argent. La tactique opportuniste est maintenant de traverser. On célébre un héros dont on veut méconnaître la source divine ; on vante une sorte de flair patriotique que Jeanne aurait dû à l'exaltation de ses sentiments ; mais on ne croise pas le débat, on n'analyse pas les âmes, on ne disscute pas l'histoire avec le scalpel de la critique et de la raison.

Et Jeanne, cependant, ne se dédouble pas. Elle a affirmé sa mission ; à Chinon, elle l'a prouvée par le surréalisme qui déjà l'enveloppait de son aurore ; partout elle l'a confirmée par ses actes. Elle y croyait, et elle y a cru, comme les martyrs de tous les temps, jusqu'au prix même de sa vie. Si elle n'est pas une sainte, elle n'est

qu'une hypocrite et une menteuse, à moins qu'on ne la tienne pour une détriquée. Eh bien, folle ou menteuse, ce n'est pas le respect ou l'admiration qu'on lui doit : c'est un oubli dédaigneux ou pis que cela.

Seule l'Eglise peut expliquer en elle ce qui fut le plus grand miracle de notre histoire. Pour cela il est vrai, il faut croire à la Providence, au surréal et au miracule ; les Michelet et les Fabre aiment mieux croire à l'absurde, et c'est cette croyance à l'absurde qu'ils appellent le triomphe de la raison.

Mais ils n'en sont pas restés à Jeanne, à les en croire, est la victime de l'Eglise. Peulier n'a pas été égaré que le Saint-Siège et la partie fidèle du clergé français n'aient jamais trahi sa cause. Dans l'évêché de Caen qui, vendu aux Anglais, fut l'instrument de Rouen, ils voient l'Eglise et le Pape. Triste manière de fausser l'histoire, comme si l'on faisait de Judas la personification du corps entier des apôtres !

Cauchon et l'Université de Paris étaient sur la voie qui incline au schisme. Les catholiques chancelants étaient les pères français : les transfuges de l'Eglise étaient aussi les transfuges de la patrie. Mais la vérité et l'Eglise restaient là où tenaient Pierre, et Pierre, c'était le Pape, dont Jeanne condamnée par des apôtres, se réclamait ; puis Pierre, le lendemain, ce devait être ce Calixte III qui, avec le cardinal d'Estouteville, allait reprendre, sur les cendres proscrites fumantes encore du bûcher, le grand procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

Ce procès-là fut mené avec la lente sagesse que l'Eglise apporte à toutes les causes qu'elle examine. Il fut un triomphe comme ses documents parvenus jusqu'à nous sont les archives inépuisables d'où nous pouvons faire revivre, par les dépositions assermentées des contemporains, la grande et chrétienne figure de notre vierge lorraine.

L'heure est venue de la mettre en pleine lumière, pour que son exemple de chrétienne et de Française, pour que sa protection surtout de martyre et de sainte nous sauvent de toutes les invasions. Son berceau défendra la Lorraine contre les armées ennemis ; son culte, quand l'Eglise l'aura consacrée, défendra la France contre l'infiltration maçonnique du dedans.

C'est une croisade qu'on préche : Mgr Pagis en a été chez nous l'apôtre. Il jette sur son héroïne des lumières qui offusquent les yeux des aveugles volontaires, et voilà pourquoicertepressé a recommandé sur Jeanne d'Arc les travestissements de commandes de la franc-maçonnerie. J'entends leur cri de désapointment : c'est celui que Jules Ferry jetait lui-même à Epinal en voyant passer Mgr Pagis :

— Ah ! le malheureux ! il nous empêche de laïciser Jeanne d'Arc !

Non, messieurs les laïcateurs ! ce n'est pas lui qui va empêcher, c'est Jeanne elle-même ; c'est la vérité et l'histoire.

PAS DE DOCTRINE D'ETAT

Un sénateur, M. Lebreton, adresseait, avant-hier, au cours de la discussion du budget de l'instruction publique, une question au moins bizarre au ministre M. Bourgeois.

Nous avons cru un moment que l'honorable sénateur avait l'intention d'évoquer l'affaire Gouffé devant la Chambre haute. Il n'en a rien été heureusement, et M. Lebreton s'est contenté de demander au ministre si les théories souvenues par

M. Liégeois, professeur de droit pénal à l'Université de Nancy, devant la cour d'assises de la Suisse, étaient les théories courantes, enseignées au nom de l'Etat dans les Facultés. Pour lui, il considère qu'il est devoir du gouvernement de provoquer l'enseignement des sciences de l'Etat, un enseignement aux conséquences désastreuses, qui doit n'être ni encoutré, ni protégé.

Comme on le voit, nous en reconnaissons, avec M. Lebreton, à la négation absolue de toute liberté de pensée, à la souveraineté omnipotente de l'Etat sur les doctrines et sur l'esprit. Cette doctrine est devenue une loi dans le pays, et c'est cette loi qui est à l'origine de nos malheurs.

Sous l'empereur, M. Jules Roché, ministre des finances, soutient que le drawback serait pour le trésor une source de mescomptes. M. Jules Roché insiste de nouveau sur les inconvenients de ce système qui seraient pour l'Etat une perte énorme.

M. Jules Roché répond que non. Les chiffres du gouvernement ne sont pas invariably. Le gouvernement désire s'entendre avec la Commission avant la discussion publique.

LA RÉGIME DOUANIER

Le drawback et l'admission temporaire

Paris, 23 décembre. — MM. Jules Roché, Deveille et Ribot étaient, aujourd'hui, par la commission générale du budget sur la question du drawback et le renouvellement des traités de commerce.

C'est avec une certaine élégance qu'il a parlé du droit qui appartient à tout homme, chargé d'un enseignement supérieur, de chercher, avec les lumières de sa raison et avec la bonne foi de sa conscience, à étendre sur tous les points le domaine de la vérité. — Enfin, il a donné pour terminer, la véritable note du droit, en affirmant avec énergie que l'Etat, en ces matières de responsabilité, doit faire absolument à la science le droit d'indiquer et de choisir le libéralisme. Pas de doctrine d'Etat, pas de philosophe d'Etat !

Cela donne à Jeanne d'Arc une place dans le débat !

Le gouvernement négocie pour conserver les clauses qui sont étrangères aux tarifs. Ainsi les conventions de navigation, le gouvernement ne compte pas les dédommages, il ne veut pas non plus prendre en compte les réclamations relatives à la réciprocité des nations. Il y a aussi les conventions qui contiennent la formule de la nation la plus favorisée, fait-il dénoncer ces conventions ou bien leur accord, c'est l'avantage, le tarif minimum qui va être fait.

Le gouvernement ne pense pas que la dénonciation soit une conséquence absolue de l'expiration des traités.

Après le départ des ministres, la commission a décidé de tenir une séance et de s'asseoir au 8 janvier.

Les droits sur les fils de coton

Paris, 23 décembre. — La commission générale des douanes a examiné les droits sur les fils de coton.

On sait que la sous-commission propose de revenir à l'ancienne notation en commençant par le n° 20 : elle demande une majoration sur les droits proposés par le gouvernement, et pousse pour le n° 28 qu'elle porte de 20 fr. à 32 fr. au tarif minimum.

M. Méline a demandé aux ministres quelle était l'opinion du ministère des finances sur les deux systèmes de notation.

Le ministère des finances a déclaré que la notation de l'Etat devait être conservée.

Le 24 décembre, M. Jules Roché a proposé de renoncer à l'ancienne notation et de revenir à l'ancienne notation.

Le 25 décembre, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 26 décembre, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 27 décembre, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 28 décembre, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 29 décembre, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 30 décembre, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 31 décembre, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 1er janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 2 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 3 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 4 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 5 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 6 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 7 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 8 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 9 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 10 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 11 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 12 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 13 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 14 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 15 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 16 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 17 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 18 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 19 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 20 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 21 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 22 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 23 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 24 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 25 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 26 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 27 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 28 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 29 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 30 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 31 janvier, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 1er février, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 2 février, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 3 février, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 4 février, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 5 février, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 6 février, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 7 février, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 8 février, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 9 février, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 10 février, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 11 février, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 12 février, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.

Le 13 février, M. Jules Roché a proposé de revenir à l'ancienne notation.